

21 NOVEMBRE
2019

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE

—
Atelier territorial Les Chapelles-Bourbon
- Communauté de communes du Val
Briard





ATELIER TERRITORIAL LES CHAPELLES-BOURBON - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL BRIARD LE BILAN



Le Département de Seine-et-Marne remercie l'ensemble des participants pour la richesse des débats et pour leur implication.

Les contributions constituent une matière particulièrement riche pour alimenter les réflexions autour du futur schéma départemental de développement de la lecture publique.

Accédez à l'ensemble des comptes rendus des ateliers territoriaux sur le site internet dédié à la démarche :



www.mediatheques77etvous.fr



24 participants (élus, bibliothécaires salariés et bénévoles, services culturels de collectivités,...)



... réunis **le 21 novembre** au siège de la Communauté de Communes du Val Briard



... pour partager leur vision de la lecture publique sur le territoire Ses Communautés de Communes du Val Briard et des Portes Briardes et des Communautés d'Agglomérations de Paris Vallée de la Marne et de Marne et Gondoire



1/ QUELLE VISION DE LA LECTURE PUBLIQUE ?

LE REGARD DES PARTICIPANTS
SUR LES BESOINS ET L'OFFRE
DE LECTURE PUBLIQUE DANS
LEUR TERRITOIRE



Un constat partagé : le besoin de développement des bibliothèques du territoire

- Si tous **les participants ont souligné l'engagement et la motivation qui mobilisent professionnels et bénévoles** et s'ils ont confirmé qu'effectivement l'action des bibliothèques est nécessaire et répond à des attentes ; **les réflexions autour des *persona* ont souligné aussi les enjeux** de développement auxquels individuellement et collectivement les bibliothèques sont confrontées.
- Ainsi, les participants ont-ils évoqué les voies d'action que devraient poursuivre les bibliothèques pour répondre :
 - **à la diversité des demandes et des attentes en matière d'offre documentaire** et la difficulté à y répondre dans chaque bibliothèque et parfois même collectivement (par exemple les ouvrages scientifiques, « *l'ouverture internationale* »...)
 - de ce point de vue aussi le besoin de renouvellement plus régulièrement les fonds mis à disposition des publics
 - **aux attentes en matière d'accessibilité et de qualité de l'accueil** que doivent permettre les bibliothèques
 - les espaces d'une manière générale, certains plus particulièrement (« *besoins d'espaces petite enfance* »)
 - l'amplitude d'ouverture de certaines bibliothèques
 - l'adaptation des lieux à l'accueil des personnes à mobilité réduite
 - **aux attentes d'usage et de service « nouveaux », complémentaires de l'offre « habituelle » d'une bibliothèque :**
 - la question du numérique et des ressources en ligne
 - les sollicitations croissantes quant à au recours que peuvent (ou doivent ?) constituer les bibliothèques pour réaliser des démarches administratives, (« *la recherche d'emploi* »)
 - le « tiers lieu » que peuvent (et doivent ?) constituer les bibliothèques en constituant aussi des lieux « de lien social » (« *des espaces d'échanges* » ; « *des lieux conviviaux* » ; « *des points d'information pour les usagers* »...)



Le rôle complémentaire des échelons Communal, Communautaire et Départemental

- Les participants à l'atelier ont précisé que bien sûr **chaque bibliothèque ne peut pas prétendre répondre seule systématiquement à la diversité des attentes et des besoins** : il s'agit dès lors de penser l'action en s'appuyant sur la complémentarité des « échelles d'intervention » : communale et communautaire, mais aussi départementale.
- Ainsi **reviendrait aux communes l'action de proximité**, la réponse et l'accueil aux besoins des habitants, la mise à disposition d'un service public de la lecture de qualité : offre documentaire, animations, aide et médiation des usagers, la bibliothèque tiers lieu....
- Mais, pour y parvenir il conviendrait alors :
 - d'une part de **considérer que toutes les bibliothèques ne doivent pas délivrer un service public « uniforme »**, car il doit être adapté aux usagers que les professionnels comme les bénévoles connaissent ;
 - d'autre part, de voir les **EPCI investir les fonctions** :
 - de coordination (par exemple pour la complémentarité des horaires entre les bibliothèques)
 - de développement et d'organisation de la circulation des collections
 - de développement des ressources en ligne et de l'expertise qu'elles exigent
- **La Médiathèque Départementale pourrait** confirmer et renforcer son engagement :
 - pour le développement des fonds
 - pour les aides financières
 - pour la formation et le soutien des professionnels et des bénévoles
 - pour les fonctions de conseil que l'expertise de ses équipes permet de délivrer



2/ QUELLES PRIORITÉS POUR DE DEMAIN ?

PERSPECTIVES ET PRIORITÉS
IDENTIFIÉES PAR LES
PARTICIPANTS POUR LA
PÉRIODE À VENIR DANS LEUR
TERRITOIRE



Quelles priorités identifiées pour les années à venir, pour mieux répondre aux attentes de la population ?

- **La première priorité sur laquelle les participants ont insisté porte sur la question des horaires.** Ainsi ont-ils évoqué :
 - la nécessité d'une amplitude d'ouverture des bibliothèques plus grande : « *horaires élargis* », « *horaires plus larges* », « *extension des plages d'ouverture* » ;
 - mais la nécessité aussi de penser ces amplitudes d'ouverture de manière coordonnée : « *complémentarité des horaires* », « *mutualisation des horaires* »
- **L'évolution des espaces est aussi un domaine d'action prioritaire :**
 - pour développer des lieux accueillants : « *des équipements conviviaux* », « *création de lieux de travail en groupes pour des révisions, du co-working* »
- **L'offre devrait alors évoluer, et si le service « socle » que rend une bibliothèque doit être confirmé** (« *disposer de collections et de services attrayants* », « *un catalogue de livres numériques de qualité* ») ; **il faut aussi développer de « nouveaux services »** : « *développer la dimension sociale* », « *être identifié comme acteur du champ social* »
 - ... Mais **faire précéder ces évolutions d'une attention plus grande à la connaissance des publics et de leurs attentes** (« *faire des diagnostics* »)



Quels besoins des acteurs du livre et de la lecture du territoire ?

- **Les participants ont identifiés cinq domaines dans lesquels ils expriment des besoins :**
 - **la formation** : « *formation* », « *formations professionnalisantes* », « *formations à des services spécifiques* », « *formations et informations sur les services de la MD77* » ;
 - **les échanges et le partage de « bonnes pratiques »** : « *rencontres entre professionnels et bénévoles pour échange d'expériences, d'idées* », « *concertation, échange de pratiques* », « *une réunion annuelle de pros sur ce qui marche ou pas* » ;
 - **le développement de la coordination entre les bibliothèques et avec les autres acteurs** : « *harmonisation et mutualisation* », « *outils de mutualisation de fonctionnement en réseau* », « *plus de partenariat avec les autres acteurs du territoire* »
 - ... en **s'appuyant notamment sur une expertise** : « *une meilleure animation du réseau* », « *une coordinatrice professionnelle* », « *plus de médiateurs, plus de professionnels* », « *du conseil et de l'accompagnement* »
 - **le renforcement des aides financières**, notamment « *pour l'aménagement des lieux* »
 - la nécessité enfin de **sensibiliser les élus à la lecture publique**



Le schéma de lecture publique sera utile si ...

- il traduit de la part des élus départementaux une « **vraie volonté de réussite** » et se traduit par **des actions concrètes** ;
- il constitue **un levier pour développer les échanges, les rencontres** entre les acteurs du livre sur le territoire ;
- **il part des territoires** et prend en compte la diversité de leurs situations, de leurs « *réalités* » ;
- **il agit pour la complémentarité** des acteurs entre eux, pour le développement « *de tous les acteurs et de tous les territoires* » ;
- il soutient le travail en réseau ;
- il développe **l'accompagnement de projets, la formation**
- **il finance** la lecture publique et « **soutient financièrement les actions nouvelles** »
- il est l'occasion pour le Département de mettre en place **une antenne de la Médiathèque départementale** plus proche (« *avoir un lieu d'accueil plus approprié* »)



CONTACT

Médiathèque départementale



mediatheque@departement77.fr



01.60.56.95.00